

APR2S

41 rue de Matignon

64340Boucau

E-mail : contact@apr2s.fr

Tél : 0533092831

SSIAP 2 Formation Initiale

Créé le 6/01/2022, Version 23.1, mis à jour le 31 Juillet 2023



N° d'agrément 64-2022-01-04-0001

L'objectif de la formation SSIAP 2 est l'acquisition des connaissances nécessaires pour encadrer l'équipe chargée d'assurer la sécurité des biens et des personnes dans les établissements recevant du public et dans les immeubles de grande hauteur.

Durée : 70.00 heures (10.00 jours) à raison de 7 heures par jour.

Nature de l'action de formation

Action de formation

Public visé

- Toute personne titulaire du SSIAP 1 destinée à la fonction de chef d'équipe des services permanents de sécurité incendie d'un établissement recevant du public (ERP) ou immeuble de grande hauteur (IGH).

Nombre de participants : De 4 à 12 personnes.

Prérequis

- Être titulaire du diplôme d'agent de service de sécurité incendie et d'assistance à personnes de moins de 3 ans.
- Être titulaire de l'attestation de formation aux premiers secours (PSC1) ou du certificat de SST en cours de validité.
- Être titulaire d'un certificat d'aptitude médicale de moins de trois mois (Annexe VII de l'arrêté du 02 mai 2005).
- Justifier de 1607 heures minimum d'activité en tant qu'agent de sécurité incendie (SSIAP 1) sur les 24 derniers mois.

Lieu de la formation

- Inter-entreprise : APR2S - Salle Eguzki 41 rue de Matignon 64340 Boucau

Modalités de financement

Plusieurs modes de financement vous permettent d'accéder à nos formations en tant que salarié via votre entreprise ou en tant que particulier (salarié, demandeur d'emploi ou indépendant). Pour en savoir plus, merci de nous contacter.

Délais d'accès

Un délai minimal de quinze jours est nécessaire entre la demande et le début de la formation (estimation) selon le nombre de stagiaires.

Votre contact : Mme PAGANO Amandine - contact@apr2s.fr | 0533092831

Modalités D'accès Aux Personnes En Situation De Handicap

APR2S est #*activateurdeprogrès* et s'engage dans l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Nous pouvons proposer des aménagements (technique, organisationnel et/ou pédagogique) pour répondre aux besoins particuliers de personnes en situation de handicap. Une référente Handicap est à votre disposition dans notre centre.

Objectifs pédagogiques

- Encadrer et former les agents à la sécurité incendie.
- Intervenir efficacement face aux situations particulières.
- Diriger le poste de sécurité incendie en cas de sinistre.
- Gérer les opérations d'entretien des moyens de secours.

Programme de la formation

- Rôles et missions du chef d'équipe
 - Gestion de l'équipe de sécurité.
 - Management de l'équipe de sécurité.
 - Organisation d'une séance de formation.
 - Gestion des conflits.

APR2S | 41 rue de Matignon Boucau 64340 | SIRET : 81040369100027 | N° de déclaration d'activité : 75640475864 (Après du préfet de la région: Nouvelle-Aquitaine). Ce numéro ne vaut pas agrément de l'État. N° d'autorisation d'exercice CNAPS : FOR-064-2027-02-10-20220804144

- Évaluation de l'équipe.
- Information de la hiérarchie.
- Application des consignes de sécurité.
- Gestion des incidents techniques.
- Délivrance du permis feu.
- Manipulation des systèmes de sécurité incendie
 - Système de détection incendie.
 - Système de mise en sécurité.
 - Installations fixes d'extinction automatique.
- Hygiène et sécurité en matière de sécurité incendie
 - Réglementation du Code du Travail.
 - Commissions de sécurité et commission d'accessibilité.
- Chef du poste central de sécurité en situation de crise
 - Gestion du poste central de sécurité.
 - Conseil technique aux services de secours.

Organisation de la formation

Formateurs

Nos formateurs sont tous des spécialistes dans leurs domaines d'interventions et nous avons à cœur de vous proposer des formations adaptées, orientées vers l'humain, la réussite et l'efficacité.

Méthodes et moyens pédagogiques

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation.
- Documents supports de formation projetés.
- Exposés théoriques.
- Mise en situation de cas concrets.
- Blocs d'éclairage de sécurité pédagogiques.
- Détecteurs d'incendie et déclencheurs manuels.
- Extincteurs (à eau, CO², à poudre) et en coupe.
- Têtes d'extinction automatique à eau non fixées.
- Plan d'évacuations.
- Système de Sécurité Incendie.
- Système de pointage et d'enregistrement des rondes.
- Appareils émetteurs-récepteurs.
- Téléphones.
- Registre de consignes, registre de badges - clés - visiteurs, registre de consignes journalières.
- Modèle de permis feu.
- Modèle de main courante.

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Feuilles de présence.
- Questions orales ou écrites (QCM).
- Mises en situation.
- Formulaires d'évaluation de la formation.
- Certificat de réalisation de l'action de formation.
- Évaluation finale (théorique et pratique) selon l'arrêté du 02 mai 2005 modifié.

Sanction de la formation

Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Diplôme de chef d'équipe des services de sécurité incendie et d'assistance à personnes.

Évaluation des acquis au cours de la formation.

APR2S

41 rue de Matignon

64340Boucau

E-mail : contact@apr2s.fr

Tél : 0533092831

SSIAP 2 Formation Initiale

Créé le 6/01/2022, Version 22.1, mis à jour le 12 mai 2022



Évaluation finale : épreuve écrite QCM de 40 questions et épreuve pratique individuelle d'animation d'une séquence pédagogique et exercice de gestion du PC en situation de crise.

Le candidat sera certifié s'il obtient au moins la note de 12 sur 20 à l'épreuve écrite et s'il est évalué apte à l'issue de l'épreuve pratique. Le candidat passe toutes les épreuves quel que soit le résultat obtenu à une épreuve. Lors de la 1ère présentation à l'examen, en cas d'ajournement à une ou aux deux épreuves, le candidat dispose d'un an à compter de cette date pour valider l'ensemble des épreuves. Après cette période, le candidat perd le bénéfice des épreuves acquises et doit suivre une nouvelle formation complète avant d'être représenté à un nouvel examen.

Les chefs d'équipe des services de sécurité incendie ont pour missions :

- le respect de l'hygiène et de la sécurité du travail en matière de sécurité incendie ;
- le management de l'équipe de sécurité ;
- la formation du personnel en matière de sécurité contre l'incendie ;
- la prévision technique encadrée par les règlements de sécurité ;
- l'entretien élémentaire des moyens concourant à la sécurité incendie ;
- l'assistance à personnes au sein des établissements où ils exercent ;
- la direction du poste de sécurité lors des sinistres.

Équivalences, passerelles, suite de parcours et débouchés : www.certificationprofessionnelle.fr. Recherche libre par certification.

Durée de validité: 3 ans.

Tarif

1500.00€ nets de taxes / personne. L'organisme de formation atteste être exonéré de TVA, en application de l'article 261.4.4.a du Code Général des Impôts.

Selon le nombre de stagiaire pour un même client et le lieu de formation (intra-entreprise / inter-entreprise) nous pouvons personnaliser notre offre. Les éventuels frais de déplacements, d'hébergement et de restauration du stagiaire ne sont pas compris. Ils sont exclusivement à la charge du client/stagiaire.